

Hippodrome de Martinique Maurice Bruère-Dawson



Dimanche 10 décembre 2023



Commissaires des Courses: Georges RAGOO, Cécile HOUDET, Francine LOUIS MARIE, Luc LEDOUX Commissaires Trot Attelé: Georges RAGOO, Luc LEDOUX, Henry YERRO

Directeur de Réunion: Samuel DIGONAL Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1^{ère} Course – Départ : 12 h. 00 Simple Couplé Trio

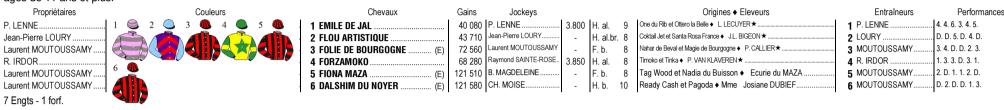
PRIX DE L'ANSE NOIRE

Challenge des Antilles 5.000. - Attelé. - 3.800 mètres.

2.250, 1.250, 700, 400, 250, 100, 50.- alloués par la S.E.T.F.

Pour 6 à 15 ans inclus.

- Recul de 25 m. aux chevaux ayant gagné une ou deux courses aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m. aux chevaux ayant gagné trois courses ou plus aux Antilles depuis 12 mois. - Avance de 25 m. aux chevaux âgés de 11 ans et plus.



2^e Course

Opérations: 11h30 - Départ: 12h35

PRIX DES INNOCENTS

6000 € - (3000, 1200, 900, 600, 300)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, n'ayant pas gagné deux courses. Poids: 56 k. Les chevaux nés et élevés hors Caraibes porteront 2 k. Tout gagnant portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix Parcours nº P3: Plat, Dist. 1400 m env.











Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur		Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 L'AMI MELKIOR 🖟	5	I. Bouaziz	60		~	Hb.	2 Seabhac (USA)/Wheels Of Love (IRE) ♦ Ecurie Pandora Racing	1 S. Jousselin	28j 1336
2 LAUFECHOP⊗Þ	2	Rémi Campos	58		59	Mb.	2 Born To Sea (IRE)/Laureva Chope ♦ A. Chopard	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	21j 3 2 8 5 6
З YANA СНОРЕФ	7	F. Torralba	56,5		58	Fb.	2 Captain Chop/Mayana Chope ♦ <i>A. Chopard</i>	3 F. Borderieux	28j 4 6 8 6 6
4 VOLCANO BOY Þ	1	J. Moisan	56		~	Hb.	2 Reply (IRE)/Lady You ♦ SARL Vetequin	4 M ^{me} Y. Luce	42j 5 5
5 LISTANTIME Þ	3	G. Bon	56		~	Hal.	2 Listan (IRE)/Artiste Time ♦ D. Francisque	5 W. Menialec	21j 4 6 7 6 7
6 MYTECLAIRE⊗Þ	6	M. Lauron	56		~	Mb.	2 Eclair Du Fada/Mitlaa ♦ <i>G. Zie</i>	6 S. Jousselin	28j 84424
7 MISS MAX	4	F. Lefebvre b	54,5	55,5	~	Fb.	2 Broox (IRE)/Va ♦ M. Barba	7 M. Barba	28j 3 6 8

... 10° - Mutuel : G P P - PJ : G

.... – Mutuel : G .

3^e Course

Opérations: 12h40 - Départ: 13h10

PRIX DU PIN CARAIBE

(Classe 4)

6400 € - (3200, 1280, 960, 640, 320)

Pour chevaux entiers entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en Caraibes. Poids: 3 ans, 55 k.; 4 ans et au-dessus: 55 k. 1/2. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places et limitées à 6 k.: 1 k. par 3.000 reçus depuis le 1er janvier de cette année inclus. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix





Propriétaires 1 N. Noirtin/T. Hayot/S. Jousselin 2 M. D. Gombaud-Saintonge 3 M. W. Vaitilingom

4 N. Noirtin/T. Havot/L. de Pompignan









Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur	1	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 ALITA∆	-7	K. Cakin	59,5		57,5	Fb.	B Eclair Du Fada/Al Nabaa ♦ O. Nemorin	1 S. Jousselin	21j 63 657
2 SANDRO GOLD	5	F. Lefebvre	59		57,5	Hal.	B Eclair Du Fada/Goldinina ♦ M ^{me} S. Tian-Sio-Po	2 S. Jousselin	28j 138R7
3 YEDDER⊗Þ	3	Rémi Campos	59		56	Hb.	B Eclair Du Fada/Dionaea ♦ E. Petit	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	21j 52136
4 AL BACHIR Þ	-8	I. Bouaziz	58,5		64	Mb.	4 Bachir (IRE)/Al Nabaa ♦ O. Nemorin	4 S. Jousselin	21j 25107
5 MISS ESTRELLA	6	M. Lauron	57,5		55,5	F gr.	3 Sidpour (IRE)/Estrella Delnorte ♦ M ^{me} LR. Ruster	5 S. Jousselin	28j 4 4 2 3 4
6 KAKAUDOU RISK Þ	4	J. Moisan	57		54	F b.f.	4 Banyan Tree/La Casilina ♦ H. Jean Louis	6 H. Jean Louis	28j 37629
7 ADELSUN	1	F. Torralba	57		54	Fb.	4 Asanga (USA)/Rondelle ♦ <i>D. Penelope</i>	7 P. Penelope	28j 79692
8 LADY MADININA Þ	2	G. Bon	56,5		60	Fb.	Broox (IRE)/Madison Love ♦ JO. Ivaldi	8 JO. Ivaldi	28j 41516

13 Engts - 4 Forf. - 1 N.D.P.

5 Mme A. Thibaut 6 M. H. Jean Louis 7 M. P. Penelope 8 M. JO. Ivaldi

.. – Mutuel : G ..

4e Course

Opérations: 13h15 - Départ: 13h45

CRITERIUM DES 2 ANS

12000 € - (6000, 2400, 1800, 1200, 600)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élevés en Caraibes. Poids: 57 k En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs

et des sommes reçues en victoires et places en cas d'égalité. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix













Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur		Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 BEST OR NOTHING	7	Rémi Campos	57		~	Hal.	2 Eclair Du Fada/Alamira ♦ <i>O. Nemorin</i>	1 M [™] L. Dupelin Lalung	21j 15412
2 MISTER VAILLANT Þ	2	G. Bon	57		~	Hb.	2 Asanga (USA)/Nanook ♦ <i>JO. Ivaldi</i>	2 JO. Ivaldi	28j 75211
3 KMARON DE CAMBEILH	6	F. Torralba	57		~	Hb.	2 Eclair Du Fada/Estrella Delnorte ♦ <i>JM. Nemorin</i>	3 M [™] L. Dupelin Lalung	28j 41321
4 CHASSEUR DE PRIME⊗Þ	3	J. Moisan	57		~	Hb.	Proox (IRE)/Dionaea ♦ L. Nemorin	4 M ^{me} L. Dupelin Lalung	21j 23264
5 DRAMAKUTA	4	F. Lefebvre	55,5		~	Fb.m.	Eclair Du Fada/Ay Cheche ♦ <i>G. Zie</i>	5 JC. Cazako	21j 11222
6 CARIFTA Þ	1	I. Bouaziz	55,5		~	Fb.	Proox (IRE)/Hanouka ♦ O. Nemorin	6 S. Jousselin	21j 26333
7 DAYANASSANG	5	M. Lauron	55.5		~	F b.f.	Asanga (USA)/Dahlia Deux 🌢 D. Sainte-Rose	7 S. Jousselin	21i 42116

9 Engts - 1 Forf. - 1 N.D.P.

7 M^{me} A. Thibaut

... - Mutuel : G ...

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France – * Ordre du tirage au sort des places à la corde – Cheval portant: 🛇 des œillères, Φ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, P un attache-langue – \bigstar Chevaux nés dans le second semestre -(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (s) Société d'Entraînement - K €: Prix de réclamation en milliers d'euros - V Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français -(AA) Cheval Anglo-Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Anglo de Complément – (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang – (AK) Cheval Anglo de Croisement – (1) Modification du poids porté par le cheval – (2) Cheval autorisé à courir déferré des postérieurs – (2) Cheval inédit, mais ayant participé à une course école – Dépassement de poids: a, 1 livre ; b, 2 livres; c, 3 livres; c, 4 livres; c, 5 livres; d, 4 livres; c, 5 livres; d, 4 livres; c, 5 livres; c, 6 livres; c, 7 livres; b, 8 livres - Cheval en italique: Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - 🌣 Cheval non qualifié FEE - %: Pourcentage de TVA récupérable -

(-) et N° de corde: "Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles" - Nom du jockey en caractère gras: jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - 1 Engagement supplémentaire 1 - 2 Engagement supplémentaire 2 -Valeur: appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur*: Chevaux absents depuis 5 mois et + - "-": chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances: nombre de jours depuis la dernière course. ° La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

Opérations: 13 h 50 - Départ: 14 h 20

PRIX DE LA PORTE D'ENFER

(Classe 4) - Handicap de catégorie divisé - Troisième épreuve

6200 € - (3100,1240,930,620,310)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

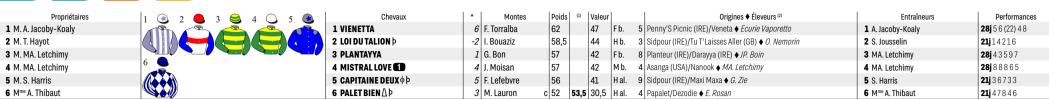
Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours nº P5: Plat, Dist. 1900 m env.

Références: 3ans, +14,5; 4ans et +, +15.





6 Engts - 1 Eng. Suppl.

P

6° Course

Opérations: 14h25 - Départ: 14h55

PRIX DES CANTIQUES

(Classe 4) - Handicap de catégorie divisé - Deuxième épreuve

6400 € - (3200,1280,960,640,320)

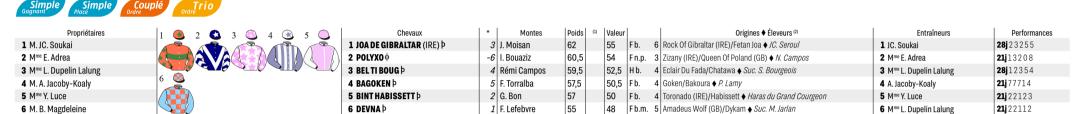
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k. Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1900 m env.

Références: 3ans, +6,5; 4ans et +, +7.





6 Engts

.... – Mutuel : G ...

7º Course

Opérations: 15h00 - Départ: 15h30

PRIX DU REVEILLON

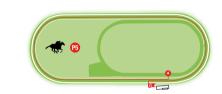
(Classe 4) - Handicap de catégorie divisé - Première épreuve

6800 € - (3400, 1360, 1020, 680, 340)

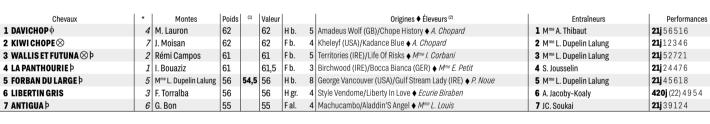
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k. Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours nº P5: Plat, Dist. 1900 m env. Références: 3ans, -0.5; 4ans et +, +0







5 My Risk/Addition ◆ M^{me} M. Jomain

14 Engts - 5 Forf. - 2 Annul. de part

8^e Course

4 M RA Nicolson

Opérations: 15 h 35 - Départ: 16 h 05

PRIX DE NOEL

(Classe 4)

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans: 55 k. 4 ans et au-dessus: 56 k.

Surcharges accumulées: 1 k \$E#1/2\$e#. par course gagnée cette année.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix Parcours nº P6: Plat, Dist. 2100 m env



M b. 9 Pivotal (GB)/Mixed Intention (IRE) ♦ Franklin Finance SA 630i (22) 211 (21) 6 M. M. Barba 6 RONCEY⊗ 4 F. Lefebvre 75* 6 M. Barba 6 Prince Gibraltar/Don'T Hurry Me (IRE) ♦ JF. Gribomont 7 M^{me} Y. Luce 7 HARRY'S PRINCESS 63 Fal. 7 Mme Y. Luce **28j** 4 2 4 6 4 9 Engts - 1 Forf. - 1 Annul. de part. - Mutuel : G Arrivée: 1er.....

1 I. Bouaziz

G Ron

Prochaine réunion à l'hippodrome de Martinique (Plat /Trot) : Dimanche 17 décembre 2023 La Société des Courses de la Martinique vous souhaite de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année

59

57.5

68 Hal.

65

Ham

Renseignement au **0596 51 76 49**

Tout savoir sur l'Hippodrome de martinique (Calendrier, Programme, Résultats, rapport PMH, vidéo des courses ...) : www.hippodromedecarrere.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...





4 S. Jousselin



Performances

21j29211

21 33412

28i17655

28i21422

RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (0974751313 – APPEL NON SURTAXÉ)

Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain : www.france-galop.com, rubrique courses **RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC**

- 1ºr Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
- 2º Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course

4 DADIDOM b

- 3º Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.
- 4º Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide 5° Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.